

## ÉGHEZÉE - Aische-en-Refail

# Des éoliennes à 550 m d'Aische

**Le permis a été accordé pour deux nouvelles éoliennes, à proximité d'Aische-en-Refail. Trois pétitions avaient pourtant circulé.**

• Samuel HUSQUIN

Quatre-vingt-sept réclamations écrites, trois pétitions et 526 signatures n'y auront donc rien changé : un permis vient bel et bien d'être accordé pour deux nouvelles éoliennes, non loin du village d'Aische-en-Refail (Éghezée).

C'est justement cette trop grande proximité qui a fait réagir pas mal d'Aischois. *«Nous ne sommes pas contre l'éolien mais tout le monde dénonce ici le massacre de notre beau paysage»*, avait déclaré Jean-Luc Laisse en février dernier, dans ces mêmes colonnes. *«La réglementation nous impose 350 mètres et là, on est à plus de 600 mètres»*, insiste Christine de Montpellier. 550 mètres, pour être plus précis. *«En Angleterre, la distance minimale est de 2 500 mètres»*, rappellent les opposants. D'autant plus que les nouvelles arrivées ne seront pas spécialement discrètes. Ce sont des éoliennes qui vont culminer à 149 mètres. *«Ce sont à nouveau des machines qui viennent de chez Nordex. Elles ont le même gabarit que les deux dernières que l'on vient de monter dans le même parc.»*

Avec cette autorisation, le parc éolien sera désormais composé de dix machines. Un chiffre définitif ? Ou de nouveaux projets sont-ils envisagés ? *«Il resterait une possibilité le long de l'autoroute»*, répond-on du côté d'Air Energy. *«Mais cela posera problème aux ULM. Par contre, à l'est, on se rapproche trop des habitations. Donc, ce n'est pas dans nos projets actuellement.»*

Les riverains viennent seulement de prendre connaissance de l'octroi du permis. Et l'idée d'un recours introduit par l'un d'entre eux n'est pas totalement loufoque. Et du côté de la commune ? *«Nous avons initialement rendu un avis négatif»*, rappelle le bourgmestre Dominique Van Roy. *«Par ce refus, on a voulu aussi traduire le sentiment et la position de la population. Pas mal de gens se sont exprimés.»* Et maintenant, une fois le permis accordé ? *«On a demandé une note sur l'opportunité d'aller en recours ou pas. Les coûts, les chances d'obtenir gain de cause... Mais jusqu'à présent, le collègue échevinal n'a pas encore pris position.»* Quoi qu'il en soit, le recours ne sera pas suspensif. Les travaux pourront donc démarrer. Dans quels délais ? On n'a pas encore de réponse bien précise à donner au quartier général d'Air Energy. Par contre, on prépare déjà ses arrières. *«S'il y a des problèmes de portées d'ombres avérés, une solution technique est désormais possible»*, annonce Christine de Montpellier. Il s'agit du *shadow module*. Cela permet d'arrêter le mouvement des éoliennes quand les ombres posent problèmes aux habitations les plus proches. Souvent par un soleil très bas d'hiver. *«Mais on n'a pas encore connu ce problème dans aucun de nos six parcs en activité»*, insiste-t-on chez Air Energy. ■



C'est le photomontage de la vue des futures éoliennes. Mais à Aische, tout le monde ne trouve pas ça idyllique.